[SE] Licence renouvelée pour la chaîne terrestre TV4

IRIS 1997-2:1/22

Helene Hillerström
TV4 AB

nous ne disposons encore d'aucun document ou texte. TV4, l'unique chaîne terrestre commerciale privée de Suède, et le Gouvernement suédois ont signé un nouvel accord de licence entré en vigueur le 1 janvier 1997. La nouvelle licence est formulée sous forme d'autorisation de diffusion et non plus sous forme d'accord bilatéral, comme c'était le cas auparavant.

Les modifications essentielles par rapport à la licence antérieure sont les suivantes :

- Les quotas antérieurs, détaillés en matière de programmation, ont été abolis. Ils ont été remplacés par des obligations moins détaillées, comme par exemple l'obligation faite à TV4 d'étendre sa responsabilité en matière de promotion de la culture suédoise.

TV4 ne sera plus obligée de maintenir ses 16 antennes éditoriales et leur personnel, situées en plusieurs points du pays. A noter que ces derniers n'étaient pas toujours rentables. La programmation ne devra toutefois pas être dominée par une vision et des événements par trop orientés sur Stockholm, lieu d'établissement principal de TV4. La programmation devra continuer à présenter une vision et des événements concernant les autres régions du pays.

En outre, les nouvelles et les dossiers d'actualité sont censés présenter une diversité d'opinions et d'intérêts, notamment dans les domaines religieux et scientifiques. La seule règle de quota maintenue concerne l'obligation de diffuser un minimum de 5 heures d'émissions enfantines, dont la moitié aura été produite en suédois ou dans une autre langue nordique. Le changement au niveau de ce quota réside dans le fait qu'une émission produite initialement pour plus de 50 % en langue suédoise peut être considérée comme émission suédoise.

- L'obligation de diffuser une variété d'émissions de grande qualité souligne la qualité de TV4 en tant qu'entreprise privée et commerciale. La programmation de TV4 ne sera plus mise en comparaison avec celle du service public de radiodiffusion suédois, qui est financé, entre autres, au moyen d'une redevance.

- Sous ce nouveau régime, le contrôle de l'actionnariat de TV4 sera moins strict. La nouvelle licence stipule que l'actionnariat et son influence sur la chaîne ne doivent pas subir de modifications substantielles au point de faire augmenter la

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

concentration des capitaux dans le secteur suédois des médias.

Nous vous tiendrons informés dans IRIS de la publication de la version officielle et le texte de la licence sera disponible en suédois auprès de l'Observatoire.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026